

ANNEXE

6211-14-011

**Réponse du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux
questions du 6 août 2019 (n^{os} 1 et 2) DQ17 au sujet Projet de réalisation
d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic par
la Ville de Lac-Mégantic**

QUESTION 1

Considérant l'ensemble des infrastructures connexes envisagées pour le chemin de fer (clôtures, buttes anti-bruits, fossés) ainsi que la présence de portions du tracé en déblai de plus de 10 m (DQ15.1 ; PR3.1, carte 4.1), quel est votre avis quant aux impacts anticipés par l'initiateur relativement à la limitation des déplacements de la grande et de la petite faune ainsi qu'aux risques de collision (PR5.2, p. 86, 87 et 90) Veuillez préciser quelle est la procédure dans le cas où un initiateur opérerait pour la réalisation d'un projet de restauration ou de création de milieux humides ?

Réponse :

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) considère que le promoteur a fait une bonne évaluation des impacts relativement à la limitation des déplacements de la grande et de la petite faune ainsi qu'aux risques de collision. Concernant la deuxième partie de votre question, le MFFP croit qu'elle devrait être redirigée vers le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui a la responsabilité des milieux humides. Si le promoteur opte pour la restauration ou la création de milieux humides en terre privée, le MFFP fournira un avis faunique au MELCC.

QUESTION 2

L'initiateur propose la mise en place d'un ponceau avec tablette au chaînage 24+263.

- Est-ce que des moyens supplémentaires devraient être mis en place afin d'assurer la connectivité écologique pour la petite et la grande faune ?
- Ces moyens ont-ils prouvé leur efficacité dans le cadre de projets similaires antérieurs ?

Réponse :

Avec la mise en place du ponceau avec tablette au chaînage 24 + 263, le MFFP ne croit pas qu'il soit nécessaire d'ajouter de moyens supplémentaires afin d'assurer la connectivité écologique. Les ponceaux avec tablettes ont prouvé leurs efficacités lors de la

construction de la route 175 au nord de la Capitale-Nationale et lors de la construction de l'autoroute 410 et du boulevard Portland dans la région de Sherbrooke. Des suivis photographiques ont permis de confirmer l'utilisation de telle structure à la suite de la construction de route. Le MFFP n'a cependant aucune information en lien avec de telles structures lors de construction de voies ferrées.

MFFP 2019-08-12